

Déclaration liminaire CSA 26 janvier 2026

La CGT Educ'action a une pensée pour la jeune Camélia, 17 ans victime de harcèlement scolaire, pour sa famille et ses camarades. Le harcèlement scolaire est un fléau contre lequel il faut lutter et pour cela, l'Éducation nationale ne peut faire l'économie de moyens humains pour que cette lutte soit efficace.

« On est en droit d'attendre quelque chose de mieux conçu pour nos enfants. » Tel était le cri d'alarme d'un parent d'élève suite à la vague de froid. En effet, le jour de la reprise, certaines écoles ou établissements ont battu des records de température dans les salles de classe. 12 degrés dans les salles de classe suite à des pannes de chaudière et des milliers d'élèves priés de rentrer chez eux ou chez elles. Après la période de canicule de la fin d'année scolaire, cette vague de froid nous rappelle à quel point la question de l'isolation thermique est primordiale et la campagne menée par la FSU, SUD, la CGT Educ'action et des associations écologistes est plus que jamais d'actualité. Il est grand temps que le ministère engage un plan de rénovation. Alors oui, la gestion des bâtiments est du ressort des collectivités locales mais pour une équité entre les territoires, l'état doit aussi mettre la main à la poche en instaurant des aides financières comme le Fonds vert dont la baisse prévue initialement dans le budget était purement incompréhensible.

Ce CSA se tient dans un contexte d'incertitude tant sur le point international que sur le point national avec un PLF qui n'a pas pu trouver de majorité et nous nous retrouvons, tout comme l'an dernier, avec un manque de visibilité sur la question budgétaire. À l'ordre du jour de ce CSA, nous aurons la répartition des moyens de l'enseignement scolaire alloués pour la rentrée 2026-2027.

L'an dernier, la baisse démographique avait entraîné dans un premier temps des suppressions de postes en particulier dans le 1^{er} degré, suppressions qui avaient finalement été annulées. Cette année encore, des suppressions de postes avaient été envisagées dans la version initiale du budget. Lors d'une interview dans Ouest-France, sur ce sujet, vous avez déclaré, Monsieur le Ministre, qu'il fallait « anticiper la démographie ». Nous le répétons, comme chaque année, la CGT Educ'action ne peut accepter des suppressions de postes même avec une baisse démographique alors que maintenir le même nombre d'ETP pourrait, sans aucun doute, servir à améliorer l'encadrement des élèves, à renforcer les moyens de remplacement ou à maintenir des écoles rurales (on connaît les effets néfastes, en termes d'aménagement du territoire, quand des écoles ferment dans des communes rurales). Sur ce sujet, Monsieur le Ministre, dans le même article, vous évoquez le **Label « Territoires éducatifs ruraux »** dont on peine à comprendre véritablement la plus-value pour les territoires intégrés à ce dispositif.

Nous verrons également la répartition des moyens « soutien de la politique de l'Éducation nationale » pour la rentrée. Nous espérons qu'au vu des constats quant à la fragilité de la santé psychique des jeunes, le ministère a prévu des moyens humains suffisants en termes de personnels des services de santé et services sociaux pour accompagner au mieux les élèves fragilisés.

Nous allons donc discuter aujourd'hui des moyens mais nous sommes très dubitatif·ves quant au calendrier local de travail 2026. En effet, alors que le début d'année correspond traditionnellement à la mise en place des premiers travaux de carte scolaire dans le 1^{er} degré, nous sommes, cette fois-ci, sans élément ni calendrier de travail clairement établi et communiqué aux OS par le ministère. Toutes les informations en notre possession viennent quasi-exclusivement des départements et c'est regrettable. Nous avons donc appris que les GT et les réunions de carte scolaire sont différés et décalés après les élections municipales. Nous ne pouvons entendre cette justification des élections, déplorons et condamnons cet état de fait imposé et dénonçons les conséquences induites. En effet, selon nous, il est tout à fait possible de débiter d'ores et déjà de premiers échanges sachant que le travail entre l'institution et les collectivités a débuté. Ce décalage imposé unilatéralement par le ministère aura des effets néfastes sur la qualité du travail en instance, sur l'établissement des ouvertures/fermetures et donc in fine, du futur mouvement intradépartemental qui doit débiter dans la même temporalité. Nous demandons donc que le calendrier habituel soit respecté dès maintenant.

Un mot sur les modalités de mise en place des groupes de besoins. La réunion du 7 janvier a bien montré que le ministère ne s'accroche pas, coûte que coûte, à ce dispositif coûteux en moyens et qui n'a pas démontré son efficacité. Pour rappel, dès la mise en place de ce dispositif alors appelé groupes de niveaux, les personnels s'étaient largement mobilisés. Alors pourquoi ne pas l'abroger tout simplement ? Et permettre de remettre les heures de technologie comme demandé au CSE par l'intersyndicale.

Il en est de même pour la réforme de la voie pro avec notamment le parcours Y que les OS avaient vivement critiqué à partir des remontées des collègues. Nous avons bien compris que le ministère reconnaît l'échec du dispositif. En revanche, la volonté perdure de différencier, lors de l'année de terminale, les élèves qui veulent s'insérer professionnellement et ceux et celles qui veulent poursuivre leurs études. Lors du comité de suivi, la CGT Éduc'action a réaffirmé son opposition à tout parcours « différencié » et « individualisé » même réduit et déplacé, et son attachement à un retour des examens après la mi-juin.

Nous avons rappelé que pour assurer une insertion professionnelle réelle dans un métier et des poursuites d'études réussies, il fallait surtout rendre la totalité des heures disciplinaires supprimées par les deux réformes successives subies par le lycée professionnel.

Le nombre d'inscrit-es aux concours a enfin fini de baisser. Enfin presque car à y regarder de plus près ce n'est pas si évident. Oui le nombre pour 2026 a augmenté de plus de 46% et le nombre aux concours externes a doublé ; c'est par le biais de ces concours que le ministère pourvoit le plus de postes. Mais c'est surtout par l'effet de la cohabitation entre 2 concours à bac+3 et à bac+5 suite à la réforme de la formation initiale qu'il y a cette augmentation. À ce titre, alors qu'une partie des inscrit-es aux concours L3 sont également inscrit-es à celui niveau M2, il serait abusif d'y voir les prémises d'une augmentation de l'attractivité. Pourtant l'absence de budget génère des interrogations pour bon nombre d'étudiant-es qui s'étaient inscrit-es à ce concours ? Des rumeurs et spéculations se répandent ici ou là mais qu'en est-il exactement ? Il est urgent de répondre à l'angoisse des étudiant-es concerné-es ainsi qu'à nos craintes pour les disciplines dont les concours M2 n'ont pas été ouverts.

Un mot sur les annonces concernant le collège et notamment les 15% de collèges qui concentrent les élèves les plus en difficulté. La feuille de route sur ces établissements comporte des exemples d'initiatives concrètes à mettre en place à la rentrée 2026 ; augmenter le travail en effectif réduit, valoriser les projets pédagogiques ou culturels, notamment en lien avec les partenaires de l'Éducation nationale. Dit comme cela, la CGT Éduc'action ne peut pas y être opposée mais avec quels moyens ? Des moyens identiques à ceux qu'ils auraient obtenu s'ils avaient été classés en Éducation prioritaire. Et c'est bien là le problème : Vous avez, Monsieur le Ministre acté qu'aucune refonte de la carte de l'Éducation prioritaire, qui concerne pourtant un collège public sur cinq et 1,7 million d'élèves, ne sera menée avant le nouveau mandat présidentiel. Une carte, initialement pensée pour être revue tous les quatre ans. Dans les faits, elle sera figée depuis douze ans alors que la pauvreté et la ségrégation sociale n'ont cessé de s'aggraver.

Pour les collèges et écoles de secteur qui devraient être en Éducation prioritaire mais ne le sont pas, faute de renouvellement de la carte, ils vont rentrer dans le dispositif CLA avec une reconnaissance indemnitaire et des bonifications pour le mouvement. Dispositif CLA qui favorise avant tout des logiques de contractualisation et d'individualisation auxquelles la CGT Éduc'action est opposée.

Pour la CGT Éduc'action, il faut que ces collèges et écoles bénéficient des mêmes taux d'encadrement et les personnels du même niveau indemnitaire et de bonification mouvement qu'en REP+.

De même, elle exige la révision immédiate de la carte de l'Éducation prioritaire, basée sur des critères sociaux objectifs et partagés et non sur une cible budgétaire préalable, un accompagnement des sorties

éventuelles et son extension aux lycées et écoles dites orphelines (dont le collège de secteur n'est pas classé) qui répondent aux critères. Plus qu'une nécessité, c'est une urgence !

Un mot sur les AESH. Une proposition de loi du Sénat pour l'accès à un corps de fonctionnaire de catégorie B pour les AESH a été déposée et a été examinée le 7 janvier. Elle a été rejetée par le Sénat le soir même. Ce projet de loi n'était, certes, pas complètement satisfaisant. En effet, la commission d'amendements est venue considérablement affaiblir le texte initial notamment sur le temps de travail et, dans ce projet de loi, le temps de travail serait certes, un temps de travail complet mais absorberait des tâches hors scolaire : temps méridien et périscolaire, ce qui n'est pas du tout notre revendication. Les missions sur la pause méridienne sortent du métier d'AESH et on l'a dit dès le début. Notre revendication sur le temps de travail complet c'est bien une ORS de 24h d'accompagnement élèves. Nous continuerons notre combat pour un statut car ça va dans le sens de l'Histoire : les AESH qui exercent une mission pérenne doivent pouvoir accéder à corps de fonctionnaire de catégorie B.

Questions en 3 points

1^{er} point sur les non-titulaires concernant les non-remboursements ou non-versements :

On a des remontées, une fois de plus, sur les non-remboursements de certain-es collègues. En effet, des collègues contractuel-les dont le contrat n'a pas été renouvelé et qui ont occupé des contrats d'une durée inférieure à un an ont droit à une indemnité de fin de contrat qu'on appelle la prime de précarité. Cette prime aurait dû être versée à la rentrée de septembre mais n'a toujours pas été versée malgré les alertes des OS dans les instances locales.

D'autres problèmes de versements sont remontés, s'agissant, là encore des contractuel-les. Exemple, dans l'académie de Créteil, une trentaine de collègues non-titulaires fin novembre n'avaient toujours pas été rémunéré-es partiellement ou totalement sur un ou plusieurs mois. La réponse qui leur a été faite est de contracter des prêts MGEN à 0%. C'est inadmissible !

Nous déplorons aussi un nombre important de licenciements pour transformation de l'emploi dans les GRETA, notamment les GRETA dans l'académie de Créteil. Dans le 77 et le 94 des collègues en CDI sont laissé-es sur le carreau sans reclassement ni aucun rendez-vous avec le rectorat. De plus, comme ils-elles ne sont pas licencié-es pour motif économique, ils perdent des droits pour le chômage.

2^{ème} point sur les projets locaux d'évaluation :

Des chef-fes d'établissement de collèges tentent d'imposer la formalisation par les équipes de Projets Locaux d'Évaluation, ce qui n'est pas à notre connaissance une obligation en collège. Ces dispositifs qui n'ont absolument pas fait leurs preuves en lycée, sous couvert d'harmonisation des pratiques, mettent en place de véritables usines à gaz, mettant personnels et établissements en concurrence sans

plus-value pour les élèves. Pourriez-vous rappeler les bonnes pratiques et rassurer les équipes sur leur caractère non obligatoire en collège ?

3^{ème} point sur le refus dans certaines académies de formations « Menace de l'extrême droite » dans l'Éducation dispensée par la CGT Éduc'action.

Nous avons un peu de mal à comprendre ces refus dans la mesure où la CGT est reconnue comme organisme formateur et que le contenu de la formation n'a pas à être un motif de refus par l'employeur. Par ailleurs, où en est-on du Vademecum dialogue social ? Ce document aurait l'avantage de poser un cadre en matière de dialogue social et éviterait que chaque rectorat fasse comme il l'entend.